



**PROCES-VERBAL COMPLET
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 AVRIL 2023**

Le 06 Avril 2023,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 Mars 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien VAILLOUD, Maire.

Présents : M.VAILLOUD ; M EDET ; Mme BERTRAND ; M MAGDELAINE ; M BUISSON ;
Mme DELEUZE ; Mr FAVRE ; Mr GRISARD ; Mme THOMASSET; Mme VANET.

Pouvoirs :

Absent : M BOUIX

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Alexandra BERTRAND est désignée pour remplir cette fonction.

01 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 14 MARS 2023.

 *Vote : A l'unanimité*

02- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES - ANNEE 2023.

Monsieur le Maire a rappelé aux membres présents, les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes directes locales, à savoir la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Après analyse des différents documents financiers de l'exercice 2022, Monsieur le Maire conformément à l'avis de la commission des finances réunie les 20 Mars et 03 Avril 2023 a proposé d'augmenter les taux en vigueur en 2022, pour l'année 2023 comme suit

| Taxes | Taux 2022 | Taux pour 1 % | Taux pour 2% | Taux pour 5% | Taux 6% | pour |
|--|------------|---------------|--------------|--------------|------------|------------|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 25.54 | 25.79 | 26.05 | 26.81 | 27.07 | 27.58 |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 49.74 | 50.23 | 50.72 | 52.22 | 52.72 | 53.71 |
| Taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 10.85 | 10.96 | 11.06 | 11.39 | 11.50 | 11.71 |
| Produit attendu | 120 695.00 | 121 901.00 | 123 107.00 | 126 729.00 | 127 926.00 | 130 349.00 |

Lors de la réunion il a été demandé par les membres du Conseil Municipal une étude du produit fiscal avec un taux de 6%. Après discussion des membres du Conseil Municipal, le taux d'augmentation de 6% est adopté.

Pour rappel :

| Taxes | Taux 2022 | Taux 2023 | Variation |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 25.54 | 27.07 | 6 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 49.74 | 52.72 | 6 % |
| Taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 10.85 | 11.50 | 6 % |

 *Vote : A l'unanimité*

03 – VOTE POUR ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS – ANNEE 2023.

Monsieur le Maire a proposé aux membres présents de voter les subventions qui ont été discutées en commission des finances pour l'année 2023

AMICALE DES DONNEURS DE SANG : 50.00 Euros

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS CONDAMINE/CHEVILLARD : 550.00 Euros

LE SOU DES ECOLES : 1 000.00 Euros

Monsieur le Maire a proposé aux membres présents d'ajouter la subvention suivante :

ENTENTE SPORTIVE SAINT-MARTIN-MAILLAT-COMBE DU VAL : 100.00 Euros

 *Vote : A l'unanimité*

04 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2023

| Chapitres budgétaires | Dépenses | | Chapitres budgétaires | Recettes | |
|--|-------------------|-----------------|--|-------------------|-------|
| | Réelles | Ordre | | Réelles | Ordre |
| 011- Charges à caractère général | 542 313.59 | | 013- Atténuation de charges | 0.00 | |
| 012- Charges de personnel | 135 140.00 | | 70- Produits des services. | 38 972.25 | |
| 014 – Atténuation de produits | 6 000.00 | | 73- Impôts et taxes | 208 289.74 | |
| 65-Autres charges de gestion courante | 44 450.00 | | 74- Dotations et participations | 69 029.00 | |
| | 2 316.00 | | 75- Autres produits de gestion courante | 15 700.00 | |
| 67- Charges exceptionnelles | 0.00 | | 76- Produits financiers | 0.00 | |
| 023-Virement à la section d'investissement | 50 669.41 | | 77- Produits exceptionnels | 0.00 | |
| 042 – Opérations d'ordre entre sections | | 4 578.00 | 042 – Opérations d'ordre entre sections | | |
| | | | 002 | 453 476.51 | |
| Total | 780 889.00 | 4 578.00 | Total | | |
| Total de la section de fonctionnement | 785 467.00 | | Total de la section de fonctionnement | 785 467.00 | |

Les montants inscrits en rouge ont été modifiés après réunion du Conseil Municipal suite à la modification du virement à la section d'investissement. Il a été constaté la non reprise en dépenses d'investissement du déficit et des Restes à Réaliser.

| Chapitres budgétaires | Dépenses | | Chapitres budgétaires | Recettes | |
|---------------------------------------|-----------|-------|---|-----------|-------|
| | Réelles | Ordre | | Réelles | Ordre |
| 01- Déficit reporté | 12 024.05 | | 1068- Apurement déficit | 19 186.10 | |
| RAR 2022 | 16 725.35 | | RAR 2022 | 9 563.30 | |
| 20- Immobilisations incorporelles | | | 13- Subventions d'investissement | 23 700.19 | |
| 204- Subventions d'équipement versées | | | 16-Emprunts et dettes assimilées (hors 165) | | |
| 21- Immobilisations corporelles | 61 116.09 | | 10- Dotations, fonds divers et réserves | 7 900.00 | |
| 23-Immobilisations en cours | | | 165- Dépôts et cautionnement reçus | | |
| 16- Emprunts et dettes assimilées | 25 731.51 | | 27- Autres immobilisations financières | | |
| | | | 024 -Produits des cessions d'immo. | | |

| | | | | |
|---|-------------------|---|-------------------|-----------------|
| | | 021- Virement de la section de fonctionnement | 50 669.41 | |
| 040- Opérations d'ordre entre sections | | 040- Opérations d'ordre entre sections | | 4 578.00 |
| 041- Opérations patrimoniales | | 041- Opérations patrimoniales | | |
| Total | 115 597.00 | Total | 111 019.00 | 4 578.00 |
| Total de la section d'investissement | 115 597.00 | Total de la section d'investissement | 115 597.00 | |

Le montant inscrit en rouge a été modifié après réunion du Conseil Municipal suite à la modification du virement de la section de fonctionnement. Il a été constaté la non reprise en dépenses d'investissement du déficit et des Restes à Réaliser.

 **Vote : A l'unanimité après rectification du virement entre section.**

05 – IMPLANTATION D'UN PYLÔNE DE TELEPHONIE 4G PAR FREE MOBILE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le projet d'implantation d'un pylône de téléphonie 4G à l'ancienne décharge qui a été abandonné suite à problème d'émission des ondes dû à la butte du Chaussin. Monsieur le Maire a été recontacté par FREE MOBILE pour une installation au lieu dit « Champ du Curé ». Une visite sur site a eu lieu le 18 Avril 2023.

Le projet est réalisable et le Conseil municipal est en attente des modalités administratives, techniques et retombées financières.

06 - COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES : NOMINATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont nommés pour 3 ans et qu'il est nécessaire de renouveler cette commission cette année.

A la demande des services de la Préfecture de l'Ain, Monsieur le Maire demande aux membres présents de proposer 1 membre du Conseil Municipal, et parmi les administrés de la commune, 2 noms pour les délégués de l'administration (titulaires et suppléants) et 3 noms pour les délégués du tribunal judiciaire (titulaires et suppléants). Sur les 3 noms proposés, 2 seront retenus.

Les membres du Conseil Municipal nomment **Mr BUISSON Damien en qualité de représentant du Conseil Municipal, sachant que la réglementation demande de suivre l'ordre du tableau du Conseil Municipal en excluant le Maire et les Adjoints.** Ils proposent Mme VELAS Mireille – et Mr MONNET Daniel pour les délégués de l'administration. Mme DELMULLE Bérangère et Mr VAILLOUD Albert pour les délégués du tribunal judiciaire. **Il est nécessaire d'ajouter un nom pour le délégué du tribunal judiciaire : Mme POINT Pascale est proposée.**

07- COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS

- Révision du PLUIH :

Monsieur le Maire a participé à une réunion au sein de Haut-Bugey Agglomération le 05 Avril 2023.

Il n'y a aucune décision de prise actuellement sur le foncier de la commune.

Une étude sur l'augmentation de la population et une réflexion sur les logements à prévoir pour la mise en place de la loi ZAN est en cours.

Les membres du Conseil Municipal devront cependant se positionner et rendre une étude sur les projets de modification du PLUIH pour Condamine avant la prochaine réunion du 05 juillet.

- Avenir de la Maison Médicale du Fresne

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée le 07 avril à la mairie de St Martin du Fresne. Peu d'informations données lors de cette réunion.

- Conseil d'Ecole

Le Conseil d'Ecole a eu lieu le 28 mars 2023. Les points suivants ont été évoqués :

1°) Projet d'école

2°) Définition du « Label Génération 2024 »

3°) Bilan des sorties et événements du 2^{ème} trimestre.

4°) Les événements prévisionnels.

5°) Santé et sécurité

6°) Opération « anti gaspi » cantine.

7°) Réponses aux questions des parents.

- Renouvellement des contrats des copieurs.

Les membres du Conseil Municipal optent pour renouveler les contrats du matériel avec KOESIO.

Le contrat de la EGEIDE ne sera probablement pas renouvelé.

LA SEANCE EST LEVEE A 22H15

Monsieur le Maire soussigné constate que le procès-verbal du 14 Mars 2023, comprenant toutes les délibérations et décisions prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été mis en ligne sur le site Internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Damien VAILLOUD



La secrétaire de séance,
Alexandra BERTRAND

